

EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

30

Nombre de votants :

30

Date de convocation :

18 juin 2024

Date d'affichage de la  
liste des délibérations :

27 juin 2024

**Objet : Compte rendu  
des délégations  
accordées au Maire par  
le Conseil Municipal  
dans le cadre des  
articles L. 2122-22 et L.  
2122-23 du Code  
Général des  
Collectivités  
Territoriales –  
Information**

L'AN deux mille vingt-quatre, le 24 juin le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 18 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

**PRESENTS :**

M. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme GRENET, M. HEBERT, Mmes LAFOND, LYON, MACHANEK, M. MONNET, Mme NIORT, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mmes ROUSSEL, STORKSEN, VAUGIEN, M. VERMOREL.

**ABSENTS :**

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée  
*absente*

M. Rémy BALLET, Conseiller Municipal  
*a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL*

M. Didier LARRAUFIE, Conseiller Municipal Délégué  
*a donné pouvoir à Jean-Louis RAYNAUD*

Mme Audrey LAURENT, Conseillère Municipale  
*absente*

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale Déléguée  
*absente*

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale  
*a donné pouvoir à Véronique LYON*

M. Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal Délégué  
*a donné pouvoir à Pierre PECOUL*

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale  
*a donné pouvoir à Pierre CHASSAING*

Mme Anne VEYLAND, Maire-Adjoint  
*a donné pouvoir à Hélène BERTHELEMY*

<> <> <> <>

**Secrétaire de Séance : Boris BOUCHET**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 JUIN 2024**

**QUESTION N° 2**

**OBJET : Compte rendu des délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal dans le cadre des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales – Information**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

L'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne la possibilité au Conseil Municipal de déléguer une partie de ses attributions au Maire, à charge pour lui de rendre compte des actions menées dans ce cadre à chaque réunion obligatoire de l'Assemblée, soit chaque trimestre.

Selon l'article L 2122-23 de ce même code, les décisions prises en application des délégations consenties, peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du Maire.

Les décisions prises en application des délégations consenties par délibération du 14 décembre 2020 concernent la période **de novembre 2023 à fin mars 2024**.

**L 2122-22-1°** D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

/

**L 2122-22-3°** De procéder, dans les limites des crédits budgétaires ouverts, pour la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change et de procéder aux renégociations des emprunts ;

/

**L 2122-22-4°** De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services, inférieur à 500 000 € HT pour les marchés de travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**- en annexe -**

De déléguer au Maire la signature de toutes conventions de groupement de commandes relatives à des marchés propres à la Commune inférieurs à 214 000 € HT pour les fournitures et services et 500 000 € HT pour les travaux ;

/

De signer les conventions de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) ;

/

# COMMUNE DE RIOM

**L 2122-22-5°** De décider de la conclusion et de la révision du louage des parkings rue de la Harpe et des jardins pour une durée n'excédant pas douze ans ;

## **PARKINGS RUE DE LA HARPE**

- ◆ Résiliation de l'emplacement de parking n°27 (2ème niveau),  
remboursement caution 22,87 €
- ◆ Résiliation de l'emplacement de parking n°50 (3ème niveau),  
remboursement caution 22,87 €
- ◆ Résiliation de l'emplacement de parking n°31 (2ème niveau),  
remboursement caution 22,87 €
- ◆ Location de l'emplacement de parking n°56 (3ème niveau) pour un montant  
de 45,71 €/mois
- ◆ Location de l'emplacement de parking n°64 (3ème niveau) pour un montant  
de 45,71 €/mois
- ◆ Location de l'emplacement de parking n°65 (3ème niveau) pour un montant  
de 45,71 €/mois
- ◆ Location de l'emplacement de parking n°50 (3ème niveau) pour un montant  
de 45,71 €/mois

## **GARAGES RUE ANTOINE ARNAUD**

- ◆ Location garage n°3 au 10/11/23 pour un montant de 50 €/mois
- ◆ Location garage n°19 au 14/12/23 pour un montant de 50 €/mois
- ◆ Location garage n°15 au 10/02/24 pour un montant de 50 €/mois

## **JARDINS DU COURIAT – CK 100**

- ◆ Résiliation au 01/01/24 de 1 lot pour 143 m<sup>2</sup>
- ◆ Résiliation au 12/03/24 de 1 lot pour 171 m<sup>2</sup>
- ◆ Résiliation au 01/05/24 de 1 lot pour 108 m<sup>2</sup>
- ◆ Location au 05/01/24 de 1 lot pour 143 m<sup>2</sup>
- ◆ Location au 12/03/24 de 1 lot pour 171 m<sup>2</sup>

## **JARDINS DU COURIAT 2**

- ◆ Location au 01/02/24 de 1 lot pour 250 m<sup>2</sup>
- ◆ Location au 13/02/24 de 1 lot pour 125 m<sup>2</sup>
- ◆ Location au 21/02/24 de 1 lot pour 125 m<sup>2</sup>

## **JARDINS BOULEVARD CHANCELIER DE L'HOSPITAL – AT 341/AT 49**

- ◆ Résiliation au 01/03/24 de 1 lot pour 90 m<sup>2</sup>
- ◆ Location au 15/11/23 de 1 lot pour 150 m<sup>2</sup>
- ◆ Location au 21/02/24 de 1 lot pour 50 m<sup>2</sup>
- ◆ Location au 04/04/24 de 1 lot pour 90 m<sup>2</sup>

## **JARDINS LES MOULINS**

- ◆ Résiliation au 01/04/24 de 1 lot pour 202 m<sup>2</sup>
- ◆ Location au 01/11/23 de 1 lot pour 65 m<sup>2</sup>
- ◆ Location au 21/03/24 de 1 lot pour 175 m<sup>2</sup>
- ◆ Location au 11/04/24 de 1 lot pour 202 m<sup>2</sup>
- ◆ Location au 11/04/24 de 1 lot pour 90 m<sup>2</sup>

## **JARDINS CHANDELIER**

- ◆ Location au 02/05/24 de 1 lot pour 581 m<sup>2</sup>

## **JARDINS COLOMBIER LANORE AI 89**

- ◆ Location au 08/04/24 de 1 lot pour 100 m<sup>2</sup>

## **JARDINS LE MARECHAT – BM 140**

- ◆ Location au 28/02/24 de 1 lot pour 500 m<sup>2</sup>
- ◆ Location au 01/03/24 de 1 lot pour 600 m<sup>2</sup>
- ◆ Location au 01/03/24 de 1 lot pour 300 m<sup>2</sup>

# COMMUNE DE RIOM

**L 2122-22-6°** De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

SMACL	- Rect 21.09 passé BC 58300 candélabre AV (17.11.2023)	1 000.00 €
	- Feu tricolore faubourg de Layat Ville de Riom – B	1 000.00 €
S.	- Remboursement sinistre Parc des Fêtes (28.12.2023)	1 420.90 €
T.	- Remboursement sinistre Moulin de la Croûte (28.12.2023)	184.00 €
T.	- Remboursement sinistre Moulin de la Croûte (28.12.2023)	184.00 €
C.	- Remboursement sinistre Moulin de la Croûte (28.12.2023)	184.00 €
D.	- Remboursement sinistre Moulin de la Croûte (28.12.2023)	184.00 €
N.	- Sinistre du 08.11 – Poteau Petit Bonheur (04.01.2024)	110.86 €
SUCHEYRE	- Dégradation place de l'Oratoire (02.02.2024)	4 782.72 €
AD COUVERTURE	- Dégradation 9 rue Malouet (02.02.2024)	62.96 €
M.	- Dégradation poteau place du 8 Mai (02.02.2024)	114.05 €
M.	- Dégradation bien public (02.02.2024)	352.01 €

**L 2122-22-7°** De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

/

**L 2122-22-8°** De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

## **Concessions :**

### **15 ans**

9 achats  
3 renouvellements

### **30 ans**

3 achats  
7 renouvellements

### **50 ans**

3 achats

## **Columbarium :**

### **15 ans**

3 achats  
3 renouvellements

### **30 ans**

3 achats

### **50 ans**

2 achats

**L 2122-22-9°** D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

/

Accusé de réception en préfecture  
063-216303008-2024-0624-DE-1324-0602-DE  
Date de télétransmission : 02/07/2024  
Date de réception préfecture : 02/07/2024

**L 2122-22-10°** De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

/

**RIOM**

# COMMUNE DE RIOM

**L2122-22-11°** De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

Me MOLIN, Huissier	- Affaire ancien LIDL	571.74 €
Société DMMJB Avocats	- Expulsion avenue de Clermont	1 080.00 €
Me TREINS, Avocat	- Consultation	240.00 €
Société SOCOTEC	- Vérifications appareil de levage	3 699.60 €

**L2122-22-12°** De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

/

**L2122-22-13°** De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

/

**L2122-22-15°** D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code ;

/

**L2122-22-16°** D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, savoir, devant les juridictions civiles, pénales, administratives, quel que soit le degré, et de se constituer partie civile au nom de la commune ;

***URBANISME – Secteur Sauvegardé : les synthèses suivantes font état des procédures essentiellement amiables, exceptionnellement et en dernier recours contentieuses, en matière d'infraction d'urbanisme.***

- Ville c/ B. – Chemin du Moulin de Pessat : implantation d'un mobil-home et abri de jardin non régularisable
    - P.V. en date du 17.03.2016
    - 01.04.2016 transmission au Procureur
    - 01.04.2016 notification à M. B.
  - Ville c/ L. – Rue de Planchepaleuil : Installation de caravanes non conforme au PLU - Edification de clôture non conforme au PPRNPi et sans autorisation préalable
    - P.V. en date du 27.11.2017
    - 18.12.2017 notification à M. L.
    - 18.12.2017 transmission au Procureur
    - 23.11.2018 P.V. n° 2
- Passage en phase contentieuse : voir Administration générale

# COMMUNE DE RIOM

---

- Ville c/ O. – Rue de Planchepaleuil : Installation de caravanes et mobile-home non conforme au PLU – Aménagement de la parcelle sans autorisation préalable
  - PV en date du 21/11/2019
  - 21.11.2019 notification à M. O.
  - 21.11.2019 transmission au ProcureurPassage en phase contentieuse : voir Administration générale
- Ville c/ V. – Rue du Chandelier : remblais et exhaussement
  - PV en date du 12/03/2020
  - 16.3.2020 notification à M. V.
  - 16.3.2020 transmission au Procureur
- Ville c/R. – Rue du Chandelier : présence de mobile-home, caravanes, constructions modulaires et aménagement du terrain
  - PV en date du 26/07/2021
  - 04.10.2021 : notification à M. R.
  - 04.10.2021 : transmission au Procureur
- Ville c/C. – rue du Chandelier : présence de mobile-home, caravanes, constructions modulaires et aménagement du terrain
  - PV en date du 26/07/2021
  - 10.12.2021 : notification à M. C.
  - 10.12.2021 : transmission au Procureur
- Ville c/D et P – rue Lafayette : installation d'un garage automobile dans le périmètre du PSMV
  - PV en date du 26/07/2021
  - 02.03.2022 : notification à Messieurs et mesdames. D.
  - 02.03.2022 : notification à M. P
  - 02.03.2022 : transmission au Procureur
- Ville c/P. – avenue Champ d'Ojardias : édification d'une clôture non conforme au PLU et sans autorisation
  - PV en date du 14/10/2021
  - 25.03.2022 : notification à Mme. P
  - 25.03.2022 : transmission au Procureur
- Ville c/R. – rue du Chandelier parcelle AS 33 : présence de mobile-home, constructions et aménagement du terrain
  - PV en date du 29/07/2022
  - 17.01.2023 : notification à Mme. R.
  - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/M. et H. – rue du Chandelier parcelle AS 43 : présence de mobile-home et constructions
  - PV en date du 29/07/2022
  - 17.01.2023 : notification à Mme. M. et M. H.
  - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/M. et V. – rue du Chandelier parcelles AS 46-47 : présence de camping-car, constructions, caravanes et aménagement du terrain
  - PV en date du 29/07/2022
  - 17.01.2023 : notification à M. M. et M. V.
  - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/L. – rue du Chandelier parcelles AS 48-49 : présence de mobile-home, constructions et camping-car
  - PV en date du 29/07/2022
  - 17.01.2023 : notification à Mme. L.
  - 17.01.2023 : transmission au Procureur

# COMMUNE DE RIOM

---

- Ville c/M. et H. – rue du Chandelier parcelles AS 54-55 : présence de mobile-home, et caravanes
  - PV en date du 29/07/2022
  - 17.01.2023 : notification à Mme. R.
  - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/M. – rue du Chandelier parcelle AS 57 : présence de mobile-home et caravanes
  - PV en date du 29/07/2022
  - 17.01.2023 : notification à Mme. M. et M. M.
  - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/R. et O. – rue du Chandelier parcelle AS 197 : présence de constructions, caravanes et aménagement du terrain
  - PV en date du 29/07/2022
  - 17.01.2023 : notification à Mme. O. et M. R.
  - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/C. – rue du Chandelier parcelles AS 200-202 : présence de constructions, caravanes et aménagement du terrain
  - PV en date du 29/07/2022
  - 17.01.2023 : notification à M et Mme. C.
  - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/R. – rue du Chandelier parcelles AS 65-68 : présence de constructions et aménagement du terrain
  - PV en date du 29/07/2022
  - 17.01.2023 : notification à M. et Mme R.
  - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/D. – rue du Chandelier parcelle AS 100 : présence de mobile-home et aménagement du terrain
  - PV en date du 29/07/2022
  - 17.01.2023 : notification à Mme D.
  - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/B., W. et J. – rue du Chandelier parcelle AS 15 : présence de constructions, caravanes et aménagement du terrain
  - PV en date du 29/07/2022
  - 17.01.2023 : notification à M. B, Mme W. et Mme J.
  - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/ S., S., D., T., B., S., G., G, A., B., D., D., M., et V. – impasse du Chandelier parcelles YL 132-133-134-135-136-137-140 : présence de constructions et mobile-home
  - PV en date du 29/07/2022
  - 30.11.2022 : notification à M. et MME. S., S., D., T., B., S., G., G, A., B., D., D., M., et V. 30.11.2022 : transmission au Procureur
- Ville c/H. – chemin du Chandelier parcelles YL 128-129 : présence de constructions
  - PV en date du 29/07/2023
  - 30.11.2022 : notification à M. et Mme H.
  - 30.11.2022 : transmission au Procureur
- Ville c/H. – impasse du Chandelier parcelle YL 126 : présence de constructions et mobile-home
  - PV en date du 29/07/2022
  - 30.11.2022 : notification à M. H.
  - 30.11.2022 : transmission au Procureur

# COMMUNE DE RIOM

- Ville c/R. et H. – impasse du Chandelier parcelle YL 124 : présence de constructions, caravanes et aménagement du terrain
  - PV en date du 29/07/2022
  - 30.11.2022 : notification à M. R et Mme H.
  - 30.11.2022 : transmission au Procureur
- Ville c/C. – Chemin des Grosbots parcelle YL 116 : présence de constructions, caravanes, mobile-home et aménagement du terrain
  - PV en date du 29/07/2022
  - 30.11.2022 : notification à M. C.
  - 30.11.2022 : transmission au Procureur
- Ville c/G. – chemin des Grosbots parcelles YL 380-381-382 : présence de constructions, caravanes et aménagement du terrain
  - PV en date du 29/07/2022
  - 30.11.2022 : notification à Messieurs G.
  - 30.11.2022 : transmission au Procureur
- Ville c/H. et R. – rue de Planchepaleuil parcelles AS 53-256 : présence de constructions et caravanes
  - PV en date du 29/07/2022
  - 17.01.2023 : notification à M. H et MME R.
  - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/W., R., W., Z., M. et G. – rue Pierre et Marie Curie parcelles BL 21-22-23 : présence de constructions, caravanes et aménagement du terrain
  - PV en date du 29/07/2022
  - 17.01.2023 : notification à Messieurs et Mesdames W., R., W., Z., M. et G.
  - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/R., B., D., D., D., D., et E. – rue Pierre et Marie Curie parcelles BL 25-139 : présence de constructions, caravanes et mobile-home
  - PV en date du 29/07/2022
  - 17.01.2023 : notification à Messieurs et Mesdames R., B., D., D., D., D., et E.
  - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/R., J., et Q. – rue Pierre et Marie Curie parcelles BL 26 : présence de caravanes et mobile-home
  - PV en date du 29/07/2022
  - 17.01.2023 : notification à Messieurs et Mesdames R., J., et Q.
  - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/R. et M. – Chemin du Maréchat parcelles BL 93-94 et 212 : présence de constructions, caravanes et mobile-home
  - PV en date du 29/07/2022
  - 17.01.2023 : notification à Messieurs et Madame R. et M.
  - 17.01.2023 : transmission au Procureur
- Ville c/R. et M. – Chemin du Maréchat parcelle BM 212 (en partie) : présence d'une caravane
  - PV en date du 29/07/2023
  - 17.01.2023 : transmission au Procureur
  - 23/01/2023 et 19/01/2023 : Notification à M. R et M.
- Ville c/ C. – Voie communale n°5 parcelle BM 139 : présence d'une construction et d'un camping car
  - PV en date du 29/07/2023
  - 17.01.2023 : transmission au Procureur
  - 23/01/2023 : Notification à M. C.
- Ville c/ B. – Voie communale n°5 parcelle BM 144 : présence d'une construction, un mobile-home, une caravane et d'un camping car
  - PV en date du 29/07/2023

# COMMUNE DE RIOM

---

- 17.01.2023 : transmission au Procureur
- 23/01/2023 : Notification à MME. B.
- Ville c/ H. – Maupertuis parcelle YM 4 : présence d'une construction PV en date du 29/07/2023
  - 17.01.2023 : transmission au Procureur
  - 23/01/2023 : Notification à M. H.
- Ville c/ V. – Maupertuis parcelle YM 5 : présence d'une construction et de 2 caravanes
  - PV en date du 29/07/2023
  - 17.01.2023 : transmission au Procureur
  - 23.01.2023 : Notification à MME. V.
- Ville c/ D., D., G. et P. – Maupertuis parcelle YM 6 : présence de 2 constructions
  - PV en date du 29/07/2023
  - 30.11.2022 : transmission au Procureur
  - 01.12.2022 : Notification à M. D., MME D., MME G. et MME P.
- Ville c/ H., M., M., M., M., M., H., H., A., H., H., H., M., H., M., B0 et B – La Millot parcelles YE 121-122-123-124-125 : présence de 6 constructions et 12 caravanes
  - PV en date du 29/07/2023
  - 30.11.2022 : transmission au Procureur
  - 01.12.2022 : Notification à M. H, M., M, M, M, M, M. H., MME H., MME A., MME H., M. H., M. H., MME M., MME H., M. M., M. B., MME B.
- Ville c/ C., R., R., V. et M. – Montrozier parcelles CH 162-163-164-165-166-167 : présence de 3 constructions et 11 caravanes
  - PV en date du 29/07/2023
  - 30.11.2022 : transmission au Procureur
  - 01.12.2022 : Notification à M. C., M. R., M. R., M. V. et M. M.
- Ville c/ C. –parcelle AT 87 : construction d'un chalet en rondins et présence d'une construction et d'une caravane
  - PV en date du 14.05.2024
  - 17.05.2024 : transmission au Procureur
  - 17.05.2024 : Remise en mains propres à M. C.

## **AFFAIRES JURIDIQUES ET CONTENTIEUSES : *contentieux en action ou en défense, toutes matières confondues***

### M. D. c/ VILLE DE RIOM :

- Requête du 07.05.21 devant le tribunal administratif en annulation du rejet du recours gracieux contre la délivrance d'un Cu négatif.
- Sur proposition du Tribunal et accord des parties, une médiation est réalisée du 23.07.2021 au 26.04.2022
- Conclusions en défense le 13.06.2022
- Conclusions en réplique le 30.08.2022
- Clôture d'instruction prévue le 09.11.2022
- Audience le 16.05.24 à 10h15

### Mme. L c/ VILLE DE RIOM :

- Requête du 12.10.2021 devant le tribunal administratif en annulation contre refus de permis de construire délivré par la Commune du 22 septembre 2021
- Mémoire en défense de la Commune le 07.12.2021
- Mémoire en réplique 1 : 16.03.2022
- Mémoire en défense 2 : 19.05.2022
- Audience du 07.03.2024 : la requête de Mme. L est rejetée

# COMMUNE DE RIOM

## Mme L. c/ VILLE DE RIOM

- Requête du 27.04.2022 devant le tribunal administratif en indemnisation suite à chute sur la voie publique.
- Transmission à la Smacl pour désignation d'un avocat
- Mémoire déposé le 03.02.2023
- Clôture de l'instruction le 17.07.2023

## VILLE DE RIOM c/ M.M :

- Plainte déposée le 16.09.2022 par la Commune pour destruction de bien public  
Ordonnance de CRPC du 27.03.23 : Monsieur M est condamné à 12 mois de prison dont 6 mois avec sursis probatoire pendant 2 ans et à payer 70 euros d'amende.  
Il a interdiction de conduire pendant 1 an.  
La constitution de partie civile de la Commune est déclarée recevable et Monsieur M. est condamné au remboursement du préjudice matériel subi par la Commune de 352.01 euros.
- Jugement notifié le 21.11.2023

## VILLE DE RIOM c/ Mme R.

- Requête déposée par la Commune le 09/12/2022 : fixation judiciaire du prix d'un bien.

## FREE MOBILE c/ VILLE DE RIOM

- Requête du 16/10/2023 : contestation de la décision implicite de rejet s'opposant à la déclaration préalable d'implantation d'une antenne relai de téléphonie mobile sur le territoire de la Commune de Riom.
- 22.02.24 : dépôt d'un mémoire en défense
- 23.02.24 : requête en référé déposée par Free Mobile
- 14.03.2024 : Dépôt d'un mémoire en défense
- 15.03.2024 : Audience en référé
- 26.03.24 : notification d'ordonnance en référé : arrêté suspendu et délai de deux mois pour réinstruire la demande préalable de Free
- En recherche de solution amiable

## VILLE DE RIOM c/ M. JB

- Dépôt de la plainte par la Commune du 26.09.2023 suite au vol de divers objets à l'Ecole Jean Rostand.
- Composition pénale du 07.02.2024 : le prévenu ne reconnaît pas les faits et est condamné à suivre une formation professionnelle ou de scolarité.
- En attente de notification

## VILLE DE RIOM M.C et M.F c/M.S

- 08.02.24 : demande de constitution de partie civile suite à des faits d'outrage et menace aux agents M. C et M.F et transmission à la SMACL pour désignation d'un avocat
- 25.02.24 : Comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité. Par ordonnance d'homologation la constitution de partie civile est déclarée recevable et le prévenu est reconnu coupable et est condamné à une peine de 170 heures de travail d'intérêt général à accomplir dans un délai de 18 mois et à une contravention de 80€.

M. S est également condamné à payer aux agents les sommes suivantes :

- 561.94 € au titre du préjudice matériel, 300 euros au titre du préjudice moral et 800 € au titre de l'article 475-1 du CPC à M.C
- 300 € au titre du préjudice moral et 800 € au titre de l'article 475-1 du CPC à M.F.

## M. F et M. M c/ Ville de Riom :

- 14.11.2023 : réception des requêtes : contestation de refus de recours gracieux

# COMMUNE DE RIOM

- Janvier 2024 : saisine d'un cabinet d'avocat pour rédaction des mémoires en défense
- Echanges contradictoire.

**L2122-22-17°** De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal, savoir, en cas de refus de prise en charge par l'assurance de la ville et ce dans la limite de 50 000 € TTC ;

/

**L2122-22-18°** De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

/

**L2122-22-19°** De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

/

**L2122-22-20°** De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal de 1 000 000 € (voir L2122-22-3°) ;

/

**L2122-22-21°** D'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme (relatif au périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat) ;

/

**L2122-22-22°** D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme (droit de priorité sur tout projet de cession d'immeubles appartenant à l'Etat ou à des sociétés dont l'Etat détient la majorité du capital, ou à des établissements publics dont la liste est fixée par décret dont Réseau Ferré de France, en vue de permettre la constitution de réserves foncières) ;

/

**L2122-22-26°** De solliciter de l'Union européenne, de l'Etat et d'autres collectivités territoriales ou établissements publics, toute subvention d'investissement et de fonctionnement, susceptible d'être accordée dans le cadre des projets communaux, quels que soient la nature et le montant prévisionnel de la dépense et dans la mesure où les crédits au titre desquels les projets font l'objet de la demande de subvention sont au budget ;

## Article 13 de

Accusé de réception en préfecture  
063-216303008-20240624-D1111602-DE  
Date de télétransmission : 02/07/2024  
Date de réception préf. : 20/10/2007



# C O M M U N E   D E   R I O M

## Recours devant la Commission du Contentieux du stationnement payant (CCSP)

Requérant	Défendeur	Cause	Date de la requête	Date des conclusions / Sens des conclusions	Sens du jugement
AS	Ville de Riom	Contestation du 30.08.2020	01.04.2021	Mémoire déposé le 27.04.2021 : Rejet	
KB	Ville de Riom	Contestation FPS du 19.08.2020	19.10.2021	Mémoire déposé le 08.11.21 : Rejet	
KB	Ville de Riom	Contestation FPS du 19.08.2020	19.10.2021	Mémoire déposé le 08.11.21 : Rejet	
KB	Ville de Riom	Contestation FPS du 09.09.2020	19.10.2021	Mémoire déposé le 08.11.21 : Rejet	
AL	Ville de Riom	Contestation FPS du 20.08.2021	03.04.2022	Mémoire déposé le 12.08.22 : Rejet	
CCMH	Ville de Riom	Contestation FPS du 16.07.2021	22.09.2022	Mémoire déposé le 13.10.2022 : Rejet	
PA	Ville de Riom	Contestation FPS du 23.03.2022	25.10.2022	Mémoire déposé le 25.11.2022 : Rejet	Fait droit
GE	Ville de Riom	Contestation FPS du 25.03.2022	28.11.2022	Mémoire déposé le 26.12.2022 : Rejet	Fait droit
PA	Ville de Riom	Contestation FPS du 10.03.2022	19.07.2022		
WC	Ville de Riom	Contestation FPS du 09.03.2022	06.07.2022	Mémoire déposé le 26.01.2023 : Rejet	
GC	Ville de Riom	Contestation FPS du 10.03.2022	14.07.2022	Mémoire déposé le 10.03.2023 : Rejet	Fait droit
CJ	Ville de Riom	Contestation FPS du 22.02.2022	20.07.2022	Mémoire déposé le 09.03.2023: Rejet	Rejet
FM	Ville de Riom	Contestation FPS du 16.02.2022	09.07.2022	Mémoire déposé le 09.03.2023: Rejet	
KD	Ville de Riom	Contestation FPS du 15.07.2022	15.12.12023	Mémoire déposé le 09.03.2023: Rejet	
PV	Ville de Riom	Contestation FPS du 10.02.2022	09.08.2022	Mémoire déposé le 09.03.2023: Rejet	
RG	Ville de Riom	Contestation FPS du 19.08.2022	14.07.2022	Mémoire déposé le 14.03.2023: Rejet	
RS	Ville de Riom	Contestation FPS du 02.08.2022	27.12.2022	Mémoire déposé le 14.03.2023: Rejet	
GC	Ville de Riom	Contestation FPS du 23.03.2022	19.07.2022	Mémoire déposé le 22.03.2023 : Rejet	
VJ	Ville de Riom	Contestation FPS du 11.05.2022	05.09.2022	Mémoire déposé le 06.04.2023: Rejet	
TVE	Ville de Riom	Contestation FPS du 04.08.2022	06.03.2023	Mémoire déposé le 05/06/2023 : Rejet	Rejet
TVE	Ville de Riom	Contestation FPS du 11.08.2022	06.03.2023	Mémoire déposé le 05/06/2023 : Rejet	Rejet
CG	Ville de Riom	Contestation FPS du 15.09.2022	24.04.2023	Mémoire déposé le 22/06/2023 : Fait droit	
AP	Ville de Riom	Contestation FPS du 05.09.2022	25.04.2023	Mémoire déposé le 22/06/2023 : Rejet	
GM	Ville de Riom	Contestation FPS du 28.09.2022	04.05.2023	Mémoire déposé le 22/06/2023 : Rejet	
ML	Ville de Riom	Contestation FPS du 12.10.2022	10.05.2023	Mémoire déposé le 11/07/2023 : Rejet	
LL	Ville de Riom	Contestation FPS du 21.10.2022	23.05.2023	Mémoire déposé le 11/07/2023 : Rejet	
DI	Ville de Riom	Contestation FPS du 04.11.2022	17.05.2023	Mémoire déposé le 11/07/2023 : Rejet	
MS	Ville de Riom	Contestation FPS du 24.10.2022	25.05.2023	Mémoire déposé le 11/07/2023 : Rejet	
CF	Ville de Riom	Contestation FPS du 25.11.2022	31.05.2023	Mémoire déposé le 21/07/2023 : Rejet	
MV	Ville de Riom	Contestation FPS du 07.12.2022	06/06/2023	Mémoire déposé le 21/08/2023 : Rejet	
FC	Ville de Riom	Contestation FPS du 22.11.2022	05/06/2023	Mémoire déposé le 21/08/2023 : Rejet	

Accusé de réception en préfecture  
 01216303008-20240624-2024-0661225  
 Date de télétransmission : 02/07/2024  
 Date de réception préfecture : 02/07/2024



## C O M M U N E   D E   R I O M

FG	Ville de Riom	Contestation FPS du 09.12.2022	05/06/2023	Mémoire déposé le 21/08/2023 : Rejet	
LC	Ville de Riom	Contestation FPS du 12.01.2023	26/06/2023	Mémoire déposé le 21/08/2023 : Rejet	
CS	Ville de Riom	Contestation FPS du 08.12.2022	30/06/2023	Mémoire déposé le 21/08/2023 : Rejet	
GC	Ville de Riom	Contestation FPS du 20.07.2021	22/11/2021	Mémoire déposé le 25/08/2023 : Rejet	
LT	Ville de Riom	Contestation FPS du 23.12.2022	20/06/2023	Mémoire déposé le 25/08/2023 : Rejet	
EE	Ville de Riom	Contestation FPS du 09.09.2022	20/06/2023	Mémoire déposé le 25/08/2023 : Rejet	Rejet partiel
HR	Ville de Riom	Contestation FPS du 30.11.2022	07/06/2023	Mémoire déposé le 25/08/2023 : Rejet	
NL	Ville de Riom	Contestation FPS du 07.12.2022	19/06/2023	Mémoire déposé le 25/08/2023 : Rejet	
ES	Ville de Riom	Contestation FPS du 13.03.2023	11/07/2023 et 08/08/2023	Mémoire déposé le 25/09/2023 : Rejet	
DC	Ville de Riom	Contestation FPS du 23.02.2023	11/07/2023	Mémoire déposé le 20/09/2023 : Rejet	
CN	Ville de Riom	Contestation FPS du 20.01.2023	29/06/2023	Mémoire déposé le 20/09/2023 : Rejet	
CN	Ville de Riom	Contestation FPS du 26.01.2023	29/06/2023	Mémoire déposé le 28/09/2023 : Rejet	
MC	Ville de Riom	Contestation FPS du 22.11.2022	28/06/2023	Mémoire déposé le 28/09/2023 : Rejet	
MC	Ville de Riom	Contestation FPS du 02.12.2022	28/06/2023	Mémoire déposé le 28/09/2023 : Rejet	
MC	Ville de Riom	Contestation FPS du 22.12.2022	28/06/2023	Mémoire déposé le 28/09/2023 : Rejet	
LC	Ville de Riom	Contestation FPS du 15.03.2023	15/07/2023	Mémoire déposé le 05/10/2023 : Rejet	
BP	Ville de Riom	Contestation FPS du 24.02.2023	17/07/2023	Mémoire déposé le 05/10/2023 : Rejet	
DC	Ville de Riom	Contestation FPS du 08.03.2023	18/07/2023	Mémoire déposé le 05/10/2023 : Rejet	
BP	Ville de Riom	Contestation FPS du 13.04.2023	28/08/2023	Mémoire déposé le 07/11/2023 : Rejet	
SP	Ville de Riom	Contestation FPS du 10.03.2023	30/07/2023	Mémoire déposé le 07/11/2023 : Rejet	
TS	Ville de Riom	Contestation FPS du 24.03.2023	17/08/2023	Mémoire déposé le 07/11/2023 : Rejet	
SI	Ville de Riom	Contestation FPS du 29.11.2022	27/07/2023	Mémoire déposé le 07/11/2023 : Rejet	
RA	Ville de Riom	Absence d'avertissement	27/07/2023	Mémoire déposé le 07/11/2023 : Rejet	
GC	Ville de Riom	Contestation FPS du 10.05.2023	09/09/2023	Mémoire déposé le 07/11/2023 : Rejet	
CV	Ville de Riom	Contestation FPS du 24.04.2023	23/08/2023	Mémoire déposé le 07/11/2023 : Rejet	
RBM	Ville de Riom	Contestation FPS du 18.04.2023	18/08/2023	Mémoire déposé le 07/11/2023 : Rejet	
LP/BC	Ville de Riom	Contestation FPS du 26.04.2023	03/09/2023	Mémoire déposé le 07/11/2023 : Rejet	
BP	Ville de Riom	Contestation FPS du 24.05.2023	28/09/2023	Mémoire déposé le 04/12/2023 : Rejet	
CC	Ville de Riom	Contestation FPS du 05.05.2023	04/09/2023	Mémoire déposé le 04/12/2023 : Rejet	
SA	Ville de Riom	Contestation FPS du 17.04.2023	06/09/2023	Mémoire déposé le 20/12/2023 : Rejet	
MPM	Ville de Riom	Contestation FPS du 10.05.2023	18/09/2023	Mémoire déposé le 30/01/2024 : Rejet Mémoire n°2 déposé le 18/03/2024 : Rejet	

Accusé de réception en préfecture  
063-216303008-20240624-DELIB240602-DE  
Date de télétransmission : 02/07/2024  
Date de réception préfecture : 02/07/2024



# COMMUNE DE RIOM

## DELEGATION DU 01/11/23 au 31/04/24

MARCHES				
N° Marché	Dossiers	ETS / LOT / CP	Notification	Montant HT
<b>202339</b>	Prestation de grimpeur élagueur <b>(2 ans)</b>	Lot 01 : TERIDEAL TARVEL 91320 WISSOUS	<b>05/12/23</b>	Maximum 1ère année : 30 000 Maximum 2ème année : 50 000
		Lot 02 : TERIDEAL TARVEL 91320 WISSOUS		Maximum 1ère année : 30 000 Maximum 2ème année : 50 000
<b>202401</b>	Accord cadre de maîtrise d'œuvre pour le renforcement d'un plancher bois à l'Hôtel de Ville	CROISEE D'ARCHI 42400 SAINT-CHAMOND STOA INGENIERIE 63200 RIOM	<b>06/05/24</b>	28 840,00
<b>202402</b>	Achat et livraison de fournitures scolaires et de bureau, matériels pédagogiques et éducatifs pour les écoles et les services péri et extra scolaires <b>(2 ans)</b>	O'BURO 48100 MARVEJOLS	<b>04/03/24</b>	100 000,00
<b>202405</b>	Travaux de fauchage <b>(2 ans)</b>	AUVERGNE ENVIRONNEMENT SERVICE 63460 COMBRONDE	<b>04/03/24</b>	Maximum 120 000
<b>202408</b>	Fourniture d'Epicerie <b>(2ans)</b>	Lot 01 : TRANSGOURMET 03400 YZEURE	<b>04/01/24</b>	Maximum : 30 000
		Lot 02 : PRO A PRO 69970 CHAPONNAY	<b>09/01/24</b>	Maximum : 36 000
		Lot 03 : AUVERGNE BIO DISTRIBUTION 63460 COMBRONDE	<b>04/01/24</b>	Maximum : 80 000
<b>202409</b>	Fourniture de Surgelés <b>(2ans)</b>	Lot 01 : SYSCO France SAS 46200 SOUILLAC	<b>03/01/24</b>	Maximum : 90 000
		Lot 02 : PASSION FROID GROUPE POMONA 69805 SAINT-PRIEST	<b>03/01/24</b>	Maximum : 29 000
		Lot 03 : DS RHONE ALPES (2000 SAINT-ETIENNE	<b>04/01/24</b>	Maximum : 75 000
		Lot 04 : : DS RHONE ALPES (42000 SAINT-ETIENNE		Maximum : 19 000
<b>202410</b>	Fourniture de Viande <b>(2ans)</b>	Lot 01 : SOCIETE DE DISTRIBUTION AVICOLE 44154 ANCENIS	<b>03/01/24</b>	Maximum : 60 000
		Lot 02 : PASSION FROID GROUPE POMONA 69805 SAINT-PRIEST	<b>03/01/24</b>	Maximum : 22 000
		Lot 03 : PASSION FROID GROUPE POMONA 69805 SAINT-PRIEST		Maximum : 10 000
		Lot 04 : BIGARD 81115 CASTRES	<b>03/01/24</b>	Maximum : 80 000
<b>202411</b>	Fournitures de BOF <b>(2ans)</b>	Lot 01 : France FRAIS AUVERGNE 63510 AULNAT	<b>03/01/24</b>	Maximum : 62 000
		Lot 02 : PASSION FROID GROUPE POMONA 69805 SAINT-PRIEST	<b>03/01/24</b>	Maximum : 35 000

Accuse de réception en préfecture  
063-216303008-20240624-DELIB240602-DE  
Date de télétransmission : 02/07/2024  
Date de réception préfecture : 02/07/2024

# COMMUNE DE RIOM

		Lot 03 : France FRAIS AUVERGNE 63510 AULNAT	<b>03/01/24</b>	Maximum : 22 000
		Lot 04 : AUVERGNE BIO DISTRIBUTION 63460 COMBRONDE	<b>04/01/24</b>	Maximum : 70 000
		Lot 05 : PASSION FROID GROUPE POMONA 69805 SAINT-PRIEST	<b>03/01/24</b>	Maximum : 24 000
<b>202412</b>	Fourniture de Fruits et Légumes (2ans)	Lot 01 : POMONA TERRE AZUR 63370 LEMPDES	<b>03/01/24</b>	Maximum : 68 000
		Lot 02 : POMONA TERRE AZUR 63370 LEMPDES		Maximum : 30 000
		Lot 03 : POMONA TERRE AZUR 63370 LEMPDES		Maximum : 6 000
		Lot 04 : POMONA TERRE AZUR 63370 LEMPDES		Maximum : 80 000
<b>202415</b>	CT pour la Restauration de l'intérieur de l'église du Marthuret	SOCOTEC 63000 CLERMONT-FERRAND	<b>25/01/24</b>	8 050,00
<b>202416</b>	CSPS pour la Restauration de l'intérieur de l'église du Marthuret	GALLETTI 63300 THIERS	<b>20/02/24</b>	2 176,00

## AVENANTS

N° Marché	Dossiers	Entreprises / Lots	Objet de l'avenant	Notification	Montant HT
<b>20222202</b>	Travaux d'aménagement d'une salle de musculation/ Lot n° 02 : Second oeuvre (Plâtrerie / Faux plafonds)	CHARTON FINITION	Diminution du montant	08/11/23	-1 762,20
<b>20222203</b>	Travaux d'aménagement d'une salle de musculation - Lot n° 03 : Electricité	IB ELECTRIQUE	Augmentation de montant	06/11/23	566,45
<b>20220901</b>	Entretien de linge/ Lot n° 01 : Entretien de vêtements de travail	ESAT ADAPEI 63 LE PAILLERET LA GRAVIERE	Intégration de prix nouveaux sans modification du seuil maximum	14/11/23	Néant
<b>201965</b>	Contrôle technique pour la réhabilitation du groupe scolaire J. Rostand	BUREAU ALPES CONTRÔLE	Augmentation de montant	06/11/23	4 830,00
<b>202121</b>	Achat et livraison de fournitures scolaires et de bureau, matériels pédagogiques et éducatifs pour les écoles et les services péri et extra scolaires	LACOSTE DACTYL BUREAU & ECOLE	Prolongation de l'accord cadre de 2 mois sans modification du seuil maximum	13/11/23	Néant
<b>20213801</b>	Sécurisation du groupe scolaire Jean Moulin	SPIE	Prolongation de délais	22/11/23	Néant
<b>20213802</b>	Sécurisation du groupe scolaire Jean Moulin	GS2A	Prolongation de délais	13/11/23	Néant
<b>20222202</b>	Travaux d'aménagement d'une salle de musculation	CHARTON FINITION	Changement de dénomination	05/12/23	Néant
<b>202330</b>	CSPS Réhabilitation de la voirie et des réseaux humides quartier de Dunkerque	CREA SYNERGIE	Travaux supplémentaires	25/01/24	1 767,50
<b>20231701</b>	Aménagement d'un Parc avenue des Platanes	TREYVE PAYSAGES	Augmentation du montant	22/02/24	3 772,00
<b>201958</b>	MOE réhabilitation voirie et réseaux humides quartier de DUNKERQUE	SOCAMA INGENIERIE	Fixation du forfait définitif de rémunération	19/03/24	14 760,00

Accusé de réception en préfecture  
063-216305609-20240624-DELIB240609-DP  
Date de télétransmission : 06/07/2024  
Date de réception préfecture : 02/07/2024

# C O M M U N E   D E   R I O M

<b>202318</b>	Renouvellement et amélioration de l'éclairage rue Saint Amable, place de la Fédération et les voies adjacentes	EIFFAGE ENERGIE INFRASTRUCTURE LOIRE AUVERGNE	Travaux supplémentaires (augmentation du montant)	12/04/24	7 446,00
<b>202335</b>	Vérifications périodiques	SOCOTEC EQUIPEMENT	Augmentation de montant suite à l'ajout de prestations supplémentaires	04/04/24	1 804,00
<b>202050</b>	Entretien des portes et portails	ORONA	Ajout au BPU de 2 équipements (Barrière LBA6 et portail coulissant DIRICKX <b>Sans augmentation du montant maximum du marché</b> )	15/04/24	98,08 équipement supplémentaire /an
<b>20230602</b>	Aménagement d'un parking et des abords de l'école Jean Rostand	JD PAYSAGES	Création de prix nouveaux n°2/3/4 - Travaux en moins value <b>Sans augmentation du montant maximum du marché</b>	08/04/24	/
<b>202315</b>	Lutte contre les parasites (dératisation et désinsectisation)	HDA	Baisse du montant du forfait de traitement des bâtiments et réseaux publics suite transfert de compétence réseaux à RLV Augmentation des quantités pour les interventions d'urgence (rats d'égout, souris et insectes) <b>Sans augmentation du montant maximum du marché</b>	13/05/24	/

## LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE

**RIOM, le 24 juin 2024**

**Le Maire,**

*signé*

**Pierre PECOUL**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Riom (23 rue de l'Hôtel-de-Ville, BP 50020 63201 Riom Cedex), étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).*

Accusé de réception en préfecture  
063-216303008-20240624-DELIB240602-DE  
Date de télétransmission : 02/07/2024  
Date de réception préfecture : 02/07/2024

**RIOM**